

# Lutte contre le tabagisme

## Les députés Ivoiriens votent le projet de loi antitabac

La lutte contre le tabac vient de connaître un coup d'accélérateur. Lundi, en fin de journée, les députés membres de la commission des affaires sociales et Culturelles de l'Assemblée Nationale ivoirienne a adopté le projet de loi antitabac présenté par le gouvernement. Une victoire pour l'ensemble des ong et autres militants de lutte contre le tabagisme. Selon nos informations, l'ensemble des trois groupes parlementaires (PDCI, Rhdp, Vox Populi) ont voté à l'unanimité le projet de texte de loi défendu par Dr. Aka Aouélé, ministre de la santé et de l'hygiène publique en présence M. Koné Kafana, ministre auprès du président de la République chargé des relations avec les Institutions de la république. Même le président de l'Assemblée Nationale, M. Amadou Soumahoro, était présent lors



Après le vote en commission, les députés sont attendus en Plénière.

de ces débats en commission. Ce qui n'est pas courant.

Maintenant que les députés ont adopté le texte en commission, c'est autour de la plénière, c'est-à-dire l'ensemble des députés d'adopter définitivement le projet de loi antitabac. On ne sait pas quand la programmation aura lieu mais, selon un député que nous avons joint

au téléphone, ça devrait "être une formalité".

La société civile qui était fortement mobilisée pour assister aux débats portant sur ce projet de loi antitabac, a salué cette adoption.

"Nous sommes très heureux de la mobilisation du gouvernement et de l'Assemblée Nationale autour de la question de la Santé notamment le projet de loi relatif à la

lutte antitabac. Nous tenons à leur dire un grand merci. Félicitations à eux tous!", a déclaré au téléphone M. Laccina Tall, doublement président du comité/Club UNESCO universitaire pour la lutte contre la drogue et autres pandémies (Clucod) et du Réseau des ong actives pour le contrôle du tabac en Côte d'Ivoire (Roctaci).

Toutefois, a-t-il poursuivi, "nous voudrions rester vigilant pour la suite, même si l'étape cruciale est celle de l'examen de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles".

Le projet de loi antitabac qui comporte 34 articles est la déclinaison dans le droit ivoirien de la convention-cadre pour la lutte antitabac de l'OMS que le pays a ratifié en 2010.

Coulibaly Zié Oumar